

**Etude d'Evitement –  
Réduction – Compensation  
agricole**

**LOUDEAC**  
communauté  
**BRETAGNE CENTRE**

Reçu à la Préfecture  
des Côtes d'Armor, le  
**20 DEC. 2018**  
DIRECTION des RELATIONS  
avec les COLLECTIVITES TERRITORIALES

# **ZONE D'ACTIVITE DES PARPAREUX A LOUDEAC**

## **AMENAGEMENT DU SECTEUR NORD**

**LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE - décembre 2018**

## **PREAMBULE**

La présente étude de compensation collective agricole a été réalisée par Loudéac Communauté Bretagne Centre en s'appuyant sur des éléments produits par la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor et mais également par la SAFER Bretagne.

Elle rentre dans le cadre du nouveau dispositif réglementaire qui doit compenser les effets négatifs pour les filières agricoles induits par la consommation des terres agricoles.

La loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 a ajouté un nouvel article au sein du code rural : « Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics ou privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole, font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets du projet sur celle-ci, les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire.

L'étude préalable et les mesures de compensation sont prises en charge par le maître d'ouvrage.

Un décret détermine les modalités d'application du présent article, notamment les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui doivent faire l'objet d'une étude préalable. »

Le Décret n° 2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation est ainsi venu préciser les dispositions de cet article.

Le 31 août 2016, le MAAF a publié le décret d'application n°2016-1190 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation, qui précise les modalités d'application du principe ERC appliqué à l'agriculture. Sont concernés les projets cumulant les 3 critères suivants :

1. Projets soumis à étude d'impact environnemental systématique, postérieure au 1<sup>er</sup> décembre 2016, listés à l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement, liste dans laquelle figure :

a. Les travaux d'aménagement urbains et ruraux : ZAC, permis d'aménager, lotissement et permis de construire dans les communes avec des documents d'urbanisme sans EE – ou sans doc d'urbanisme. – ET supérieur à 40 000 m<sup>2</sup> de SHON ou supérieur à 10ha, les villages vacances (même seuils), camping, golf etc.

2. Emprise située sur des terres ayant eu un usage agricole au cours des 5 dernières années – ou des 3 dernières années en zone AU,

3. Surface prélevée définitivement supérieure au seuil fixé par le Préfet : 5 ha en Bretagne.

**Le projet de parc d'activités des Parpareux Nord, zoné 1AUy au PLUI de Loudéac Communauté Bretagne Centre, entre dans le champ d'application du décret N°2016-1190.**

**Préalablement à la détermination d'une compensation financière devant illustrer la perte de valeur ajoutée temporaire du seul producteur concerné par le périmètre retenu, Loudéac Communauté souhaite présenter les éléments qui doivent conduire à tenter d'éviter, puis réduire l'impact de ce développement économique territorial, ainsi que ses avantages en termes de création d'emplois.**

**Les modalités de la compensation s'appuient sur la politique volontariste de soutien à l'installation des jeunes agriculteurs mise en place par l'EPCI et sur un programme d'actions collectives menées ou à mener.**

# Table des matières

## Table des matières

1. Présentation de Loudéac Communauté Bretagne Centre .....	5
1.1. Un établissement public de coopération Intercommunale dont la force économique repose sur un pilier agri-agroindustriel .....	5
2. Genèse du projet d'aménagement du Parc d'activités .....	5
3. Description du projet et délimitation du territoire .....	6
3.1. Localisation géographique .....	6
3.2. Occupation du sol .....	7
3.3. Le projet d'aménagement .....	8
3.4. Les périmètres d'impact du permis d'aménager des Parpareux .....	10
4. Analyse de l'Etat Initial de l'Economie agricole .....	13
4.1. La production agricole primaire .....	16
4.2. Les filières amont et aval .....	18
4.3. Synthèse de l'état initial .....	19
4.3.1. Dynamique locale .....	19
4.3.2. Analyse foncière .....	21
5. Effets positifs et négatifs du projet sur l'Economie agricole du territoire .....	22
5.1. Impacts directs sur le périmètre du permis d'aménager .....	22
5.2. Evaluation financière globale des impacts .....	22
5.3. Evaluation en termes d'emploi .....	23
6. Mesures pour éviter et réduire les effets négatifs du projet .....	24
6.1. Eviter : Justification de la localisation du projet .....	24
6.2. Réduire : Justification des partis-pris de l'aménagement .....	32
7. Mesures de compensations collectives pour consolider l'économie agricole .....	32
8. Concertation avec les acteurs locaux .....	33
Conclusion .....	41

## **1. Présentation de Loudéac Communauté Bretagne Centre**

### **1.1. Un établissement public de coopération intercommunale dont la force économique repose sur un pilier agri-agroindustriel**

Loudéac Communauté Bretagne Centre est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des communautés de communes CIDERAL, Hardoulnais-Mené avec intégration des communes de le Mené et de Guerlédan.

Son socle de compétences est varié mais son ADN repose essentiellement sur une des compétences obligatoires prévues par la loi : le développement économique.

Trop souvent opposés, développement agricole et développement de l'activité industrielle vont de pair dans les politiques publiques menées par Loudéac Communauté pour favoriser le développement de tous les acteurs économiques.

**Cette étude de compensation économique tendra à démontrer que les synergies locales – au lieu d'opposer les pratiques – peuvent conduire à développer des filières.**

## **2. Genèse du projet d'aménagement du Parc d'activités**

Comme évoqué ci-dessus, Loudéac Communauté Bretagne Centre et plus précisément sa ville centre, se sont construites et ont forgé leur notoriété sur le développement économique. D'aucuns aiment à rappeler que Loudéac était un « gros bourg » qui s'est développé en parallèle de ses zones d'activités.

Le parc d'activités Dr Etienne, porte le nom de celui qui est l'origine de l'industrialisation de Loudéac, maire de la commune entre 1955 et 1979. Marcel Le Denmat, dans son livre « Sur les chemins de l'Histoire », paru en 1998, écrit ceci : « Sous son impulsion, sa petite ville va devenir la capitale agroalimentaire du Centre Bretagne et voir passer le nombre de ses habitants de 6.000 à 12.000. »

Visionnaire et déterminé, le Dr Pierre Étienne fit passer Loudéac d'une gestion « d'une économie agricole à un stade industriel ». D'autres élus, et notamment les présidents de l'intercommunalité ont suivi la trace du Dr Etienne.

L'économie comme ADN du développement territorial a – en parallèle - permis de développer de nombreux services à la population, de construire des infrastructures de qualité pour un territoire rural.

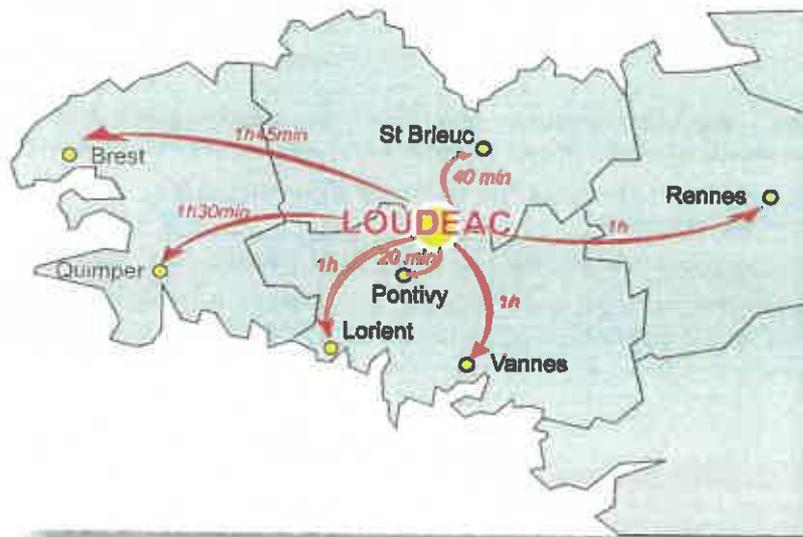
Une situation géographique privilégiée, un service de développement économique performant reconnu par les institutions et les entreprises, une politique d'aide à l'installation agressive, des politiques de réserves foncières menées depuis 15 ans en concertation avec la profession agricole, font de Loudéac Communauté une destination économique de plus en plus prisée, avec une demande constante d'installation d'entreprises, essentiellement concentrée sur la ville de Loudéac.

La conséquence en est l'ouverture à l'urbanisation progressive des zones d'activités zonées au PLUI, sur des terrains dont la taille commercialisée est en rapport direct avec la spécialisation agri-agro de notre territoire centre breton.

### 3. Description du projet et délimitation du territoire

#### 3.1. Localisation géographique

La commune de Loudéac est localisée dans la partie Sud du département des Côtes d'Armor, en limite du Morbihan, à une quarantaine de kilomètres au Sud de Saint-Brieuc.



Distant de 160 km de Brest et de 85 km de Rennes, le parc d'activités des Parpareux se situe à l'est de la Commune de LOUDEAC (voir plan de situation ci-dessous). Il borde la RN 164 au Nord et au Sud et est directement desservi par un double échangeur rapide.

4 km séparent la zone d'un autre échangeur permettant sa connexion à la RD 700, axe Triskel reliant Saint-Brieuc à Vannes et Lorient.

#### Plan de situation – Parc d'activité des Parpareux Nord



Sa proximité immédiate du centre-ville de Loudéac (5 Km) et du parc Docteur Etienne (6 Km) lui confère un caractère extrêmement attractif.

### 3.2. Occupation du sol

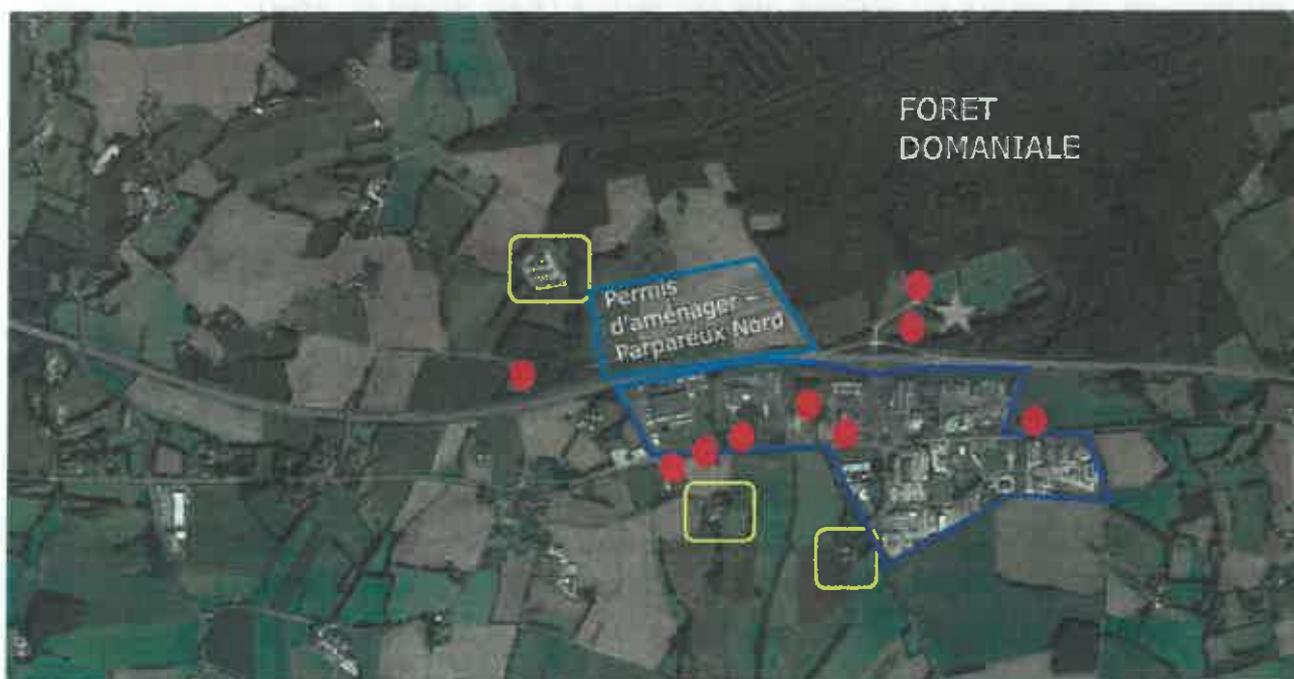
La zone d'emprise du Permis d'aménager des Parpareux Nord **s'étend sur une superficie de 22.3 ha**. La communauté de communes est propriétaire de la majorité du foncier. Une dernière parcelle de 1.6 ha est en cours d'acquisition avec un acte authentique dont la signature est prévue en 2019.

Elle est actuellement totalement occupée par des terres agricoles. Ces terres font partie des espaces agricoles de la commune de Loudéac.

Les parcelles de la future zone d'activités sont cultivées (cf. carte d'occupation des sols ci-dessous)

Le projet s'insère dans un environnement varié :

- au Sud : un environnement artisanal et industriel formant la partie historique du Parc d'activités des Parpareux.
- au Nord et à l'Est : la forêt domaniale de LOUDEAC
- à l'Ouest : une exploitation avicole et des terres agricoles



- Habitat diffus
- Siège d'exploitation
- ★ Chapelle
- Parcs d'activités

Compte tenu des barrières physiques que sont au Sud, la RN 164 et au Nord-Est, la forêt de Loudéac, l'étude de compensation prendra pour base l'échelle du secteur du permis d'aménager.

### **3.3. Le projet d'aménagement**

#### **Caractéristiques générales**

Le diagnostic du PLUI démontre clairement l'enjeu d'attractivité constitué par le foncier économique et plus précisément, celui implanté à proximité d'un axe structurant, tel que la RN 164.

Loudéac Communauté Bretagne Centre a notamment identifié comme vecteur de développement, l'extension Nord du Parc de Parpareux, et pour ce faire a décidé d'être maître d'ouvrage de la création de cette seconde tranche de travaux (la tranche Nord).

Pour mémoire, la partie Sud du Parc d'activités des Parpareux constitue le secteur historique, aménagé à partir de 1976. Les dernières implantations datent de 2009. Il ne permet plus d'offrir de nouvelles disponibilités foncières.

La partie Nord du Parc d'activités des Parpareux, objet de la présente étude, a été ouverte à l'urbanisation dans le cadre de la révision du PLU de LOUDEAC approuvée le 29 janvier 2009. Sa vocation économique a été réaffirmée dans le PLUI approuvé le 5 septembre 2017. Le zonage figurant au plan graphique du document d'urbanisme en vigueur fait apparaître un secteur des Parpareux Nord classé en 1AUy.

La future Zone d'Activité des Parpareux Nord couvrira une superficie de **22.3 ha**. Elle sera implantée à proximité de la RN 164 et de l'échangeur desservant le secteur sud du Parc d'activités. La zone d'activité se trouvera à environ 5 km du centre-ville de Loudéac. L'accès au site pourra se faire depuis la RN 164, située en limite Sud, par l'échangeur double des Parpareux.

La zone d'Activité des Parpareux Nord sera constituée d'un seul secteur.

Le projet de Zone d'Activités est destiné à accueillir des activités Industrielles, artisanales, transport et logistique, d'où la nécessité d'offrir des lots de grande taille. Compte tenu du non-raccordement de la zone au réseau d'eaux usées, ces lots ne sont pas destinés aux industries agroalimentaires produisant des eaux de process en grande quantité.

Cette zone se situe au cœur d'un secteur industriel dynamique (faible taux de chômage) et elle dispose d'une géographie avantageuse (carrefour routier principal).

**A noter : le projet d'aménagement du parc d'activités des Parpareux Nord ne modifie en aucune façon les possibilités d'accès aux parcelles exploitées aux alentours**

Au regard de l'étude d'impact environnemental, soumise à enquête publique (avis favorable du commissaire enquêteur rendu le 5 décembre 2018)

- Le projet ne détruit pas de zones humides
- Aucun espace naturel ou espèce remarquable n'ont été repérés
- Aucun élevage en activité ni siège d'exploitation ne se situent sur le périmètre du permis d'aménager.

**Représentation non contractuelle – Permis d'aménager des Parpareux Nord.**



### 3.4. Les périmètres d'impact du permis d'aménager des Parpareux

NB : Les textes réglementaires laissent toute latitude dans la délimitation du périmètre d'impact du projet. Le rédacteur de l'étude a donc retenu un périmètre restreint en considération des exploitations et des productions impactées

#### 3.4.1 Volet exploitations agricoles

Le périmètre d'impacts directs du projet d'aménagement décrit précédemment est restreint : il Impacte deux communes (Loudéac – Saint Barnabé) et une seule exploitation (EARL des Blés d'Or).

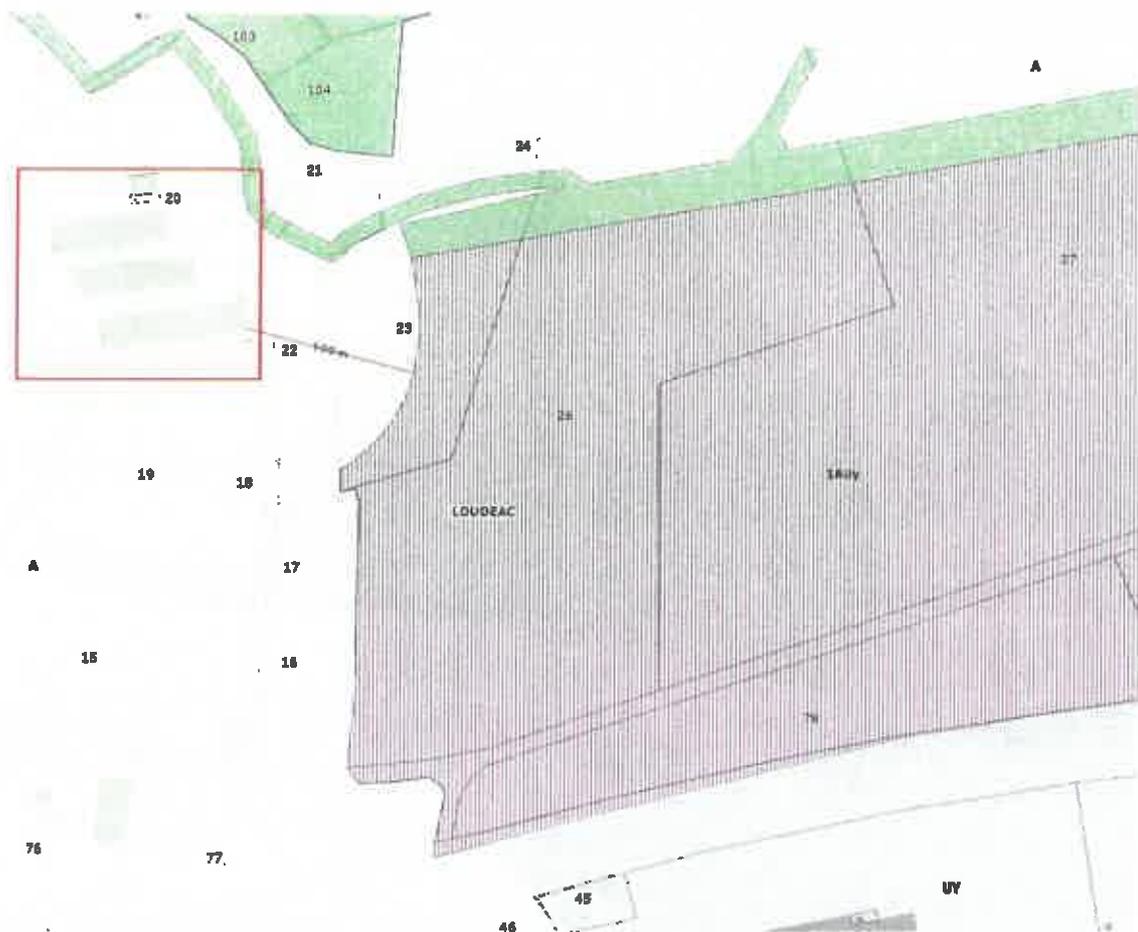
Monsieur RAULO exploite la parcelle WS 2 (cf cartographie ci-dessous) zonée en 1AUy (parcelle à l'Est de la zone en projet). Cette parcelle ne fait pas partie du périmètre du permis d'aménager.

La parcelle WR 23, propriété des consorts ANGOUJART, est en cours d'acquisition par la communauté de communes. Cette parcelle est comprise dans le périmètre du permis d'aménager et actuellement exploitée (à titre précaire) par l'EARL des Blés d'Or.

**Tableau des surfaces**

Noms des propriétaires	Exploitant	Type d'occupation	Compensations agricoles	Zone PLU opposable	Référence cadastrale	Surface totale (ha)	SAU par exploitation	Production
LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	Libre			1AUy	WR 30	2,6	/	/
	Libre			1AUy	WR 78	2,4	/	/
	EARL des Blés d'Or BEUREL Ludovic	mise à disposition depuis acquisition LCBC en 2015	Pas de compensation	1AUy	WR 26	7,6	102 ha	Légumes /céréales
	EARL des Blés d'Or BEUREL Ludovic	Bail rural	Bail rural conservé en partie nord hors projet et compensation x 1,5 pour la partie impactée par le PA	1AUy	WR 27	15,4		
ANGOIJART Roger	EARL des Blés d'Or BEUREL Ludovic			1AUy	WR 23	1,6	/	Légumes /céréales

L'exploitation située au nord-ouest du site des Parpareux est l'EARL de Collineuc, élevage de volailles, exploitée par Monsieur LESTOUX Sylvain. Le périmètre sanitaire autour des bâtiments d'élevage a été pris en compte au moment de définir le périmètre de la zone 1AUy d'où le décroché du zonage au nord-ouest.



*Extrait du zonage du PLUI et distance avec les bâtiments de l'exploitation de l'EARL de Collineuc*

### **Historique des acquisitions foncières**

- La parcelle WR 78 : Echange avec d'autres biens de la ville de LOUDEAC par acte administratif en date du 6 février 2009.
- Parcelles WR 26 et WR 30 : acquisition COLLIN - 18 juin 2015.
- Parcelles WR 27 et WR 29 : acquisition MOREL - 28 juin 2017.
- Parcelle WR 23 : acquisition en cours auprès des consorts Angoujart (succession)

L'excédent des terres propriété de l'EPCI et hors permis d'aménager a été proposé en bail rural long terme à M. Beurel.

Ces parcelles sont identifiées en orange sur le plan ci-dessous.



### **3.4.2 Volet commercialisation**

Le périmètre d'impacts directs élargi s'appréciera sur la base des critères suivants

- les filières de transformation/commercialisation des productions concernées se situent majoritairement dans un rayon de 10 km de distance entre l'exploitation et les lieux de transformation ou de commercialisation : coopératives agricoles concernées (gelagri/triskalla...).

## 4. Analyse de l'Etat initial de l'Economie agricole

Ce chapitre a pour objectif d'analyser la production agricole primaire, la première transformation et la commercialisation par les exploitations agricoles.

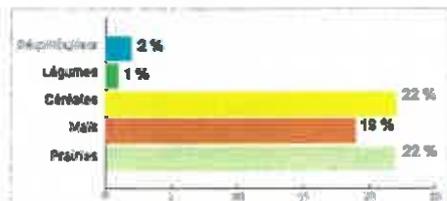
Pour ce faire, des entretiens ont été réalisés avec l'exploitant directement impacté par le projet d'aménagement. Les informations recueillies ont été complétées avec un état parcellaire graphique fourni par la SAFER Bretagne.

Pour mieux appréhender ce chapitre, le profil agricole de Loudéac Communauté Bretagne Centre (édition 2017) établi par les Chambres d'Agriculture de Bretagne dresse un état de l'économie agricole du territoire.

**SAU / Surface totale : 69 %**

→ SAU : 81 865 ha

### UTILISATION DES SURFACES AGRICOLES



Source : RPS 1819

**3 % d'entreprises en agrobiologie**

→ 44 entreprises

→ 14 installations dans le cadre de la DJA, en BIO, sur la communauté entre 2011 et 2015.

Source : Chambres d'Agriculture de Bretagne SAU

**Potentiel de consommation locale**

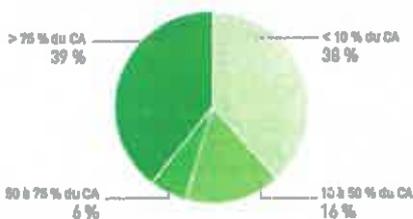
	Consommation zéro-kilomètre et 1er	Potentiel de consommation locale	Estimation de volume de production locale	Pourcentage consommation locale
Volailles	371 kg d'éq. (volaille)	19 800 T	272 900 T	7 %
Porcs	22,5 kg ac (ac)	1 700 T	78 400 T	ns (nc)
Légumes	30 kg	2 700 T	29 350 T	9 %

Source : Chambres d'Agriculture de Bretagne

10 Régionales Lait  
10 Régionales Cerveaux  
02 res = Non Régional, proche de 0

**64 entreprises commercialisent en circuit court**

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (CA) généré par la commercialisation en circuit court au niveau Bretagne



Source : Chambres d'Agriculture de Bretagne, D'après Agreste - N. 2017



Contact Territoire  
Antenne de Loudéac  
Tél. 02 96 28 99 40  
loudéac@bretagne.chambagri.fr  
Mathieu Baillet - 06 79 07 36 96  
Chargé d'animation territoriale  
mathieu.gallies@bretagne.chambagri.fr

Document réalisé par les Chambres d'agriculture de Bretagne  
www.chambres-agriculture-bretagne.fr



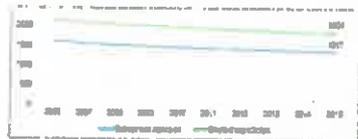
L'AGRICULTURE  
DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
LOUDÉAC COMMUNAUTÉ -  
BRETAGNE CENTRE

ÉDITION 2017

→ Superficie : 1 182 km<sup>2</sup>  
→ Population : 31 385 habitants  
→ Densité moyenne : 45 hab/km<sup>2</sup>  
→ Nbre emplois : 23 574  
dont 3 000 en agriculture (12 %)  
Source : INSEE, INSEE 97301 et 97302

**1 317** entreprises agricoles\*

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE CHEFS D'EXPLOITATION DE 2004 À 2015



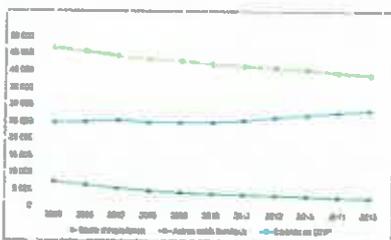
Source : INRA 2015

29% des entreprises ont plusieurs chefs d'exploitation  
\* Les producteurs agricoles pris en compte se limitent aux activités cultures et élevages

**2 735** chefs d'entreprise et salariés

	La Communauté de Communes	Bretagne
Chefs d'exploitation	1 804	35 245
Dont femmes	447	9 628
Salariés agricoles	931	14 141

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIFS AGRICOLES PAR STATUT EN BRETAGNE



Source : INRA 2015, Insee Bretagne 2015  
\* CTP : Exploitant Temps Partiel

**230** installations de 2011 à 2015

La Communauté de Communes

	La Communauté de Communes	Bretagne
Nombre d'installations totales *	45	1 075
Installations dans le cadre de la DJA **	14	392
Part des installations aidées (40 ans et moins)	69 %	40 %

\* les installations hors DJA et 2011

	La Communauté de Communes	Bretagne
Nombre d'installations totales *	230	5 595
Installations dans le cadre de la DJA **	96	2 321
Part des installations aidées (40 ans et moins)	70 %	49 %

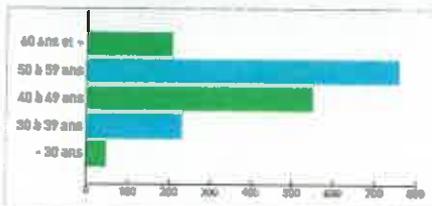
\* les installations hors DJA et 2011

\*\* DJA : Dotation Jeune Agriculteur

Source : INRA, Chambre d'Agriculture de Bretagne

**435** départs potentiels d'ici 5 ans

NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATION PAR TRANCHES D'ÂGE

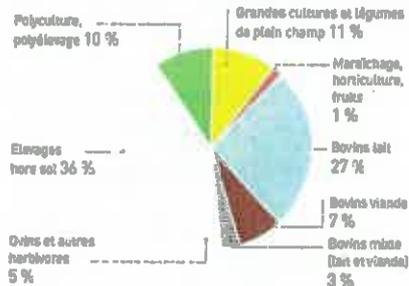


→ 435 chefs d'exploitation sont âgés d'au moins 57 ans, soit 24% de l'ensemble des chefs d'exploitation. Leur départ en retraite devrait intervenir d'ici 5 ans.

Source : INRA 2015

**Les productions**

DOMINANCE 37 % D'ÉLEVAGES HORS SOL



Source : Chambre d'Agriculture de Bretagne, d'après Agreste - RS 2016

Nombre d'élevages

	La Communauté de Communes	Bretagne
Élevages bovine à dominante lait	619	11 940
Élevages bovine à dominante viande	233	4 685
Élevages porcins	434	5 712

Source : INRA de Bretagne 2016

**449** millions d'euros de chiffre d'affaires\*

\* Estimation Chambre d'Agriculture de Bretagne, d'après Agreste - Compte de l'agriculture pour l'année 2016



**Ces données sont complétées par un entretien avec Sébastien ROUAULT – élu référent à la chambre d'agriculture pour le territoire de Loudéac. Article publié le 11 mai 2018 par le télégramme**

**« Agriculture. Le territoire de Loudéac<sup>1</sup> en mutation**

**À 37 ans, Sébastien Rouault est installé comme éleveur laitier à La Ferrière depuis 2014, et élu référent à la chambre d'agriculture pour le territoire de Loudéac.**

**Une profession qui se féminise, une part de l'emploi salarié en hausse, des productions atypiques, des liens renforcés entre producteurs et collectivités... Le monde agricole est en plein bouleversement sur le territoire de Loudéac.**

**1. Des installations constantes. Contrairement aux idées souvent véhiculées, le nombre d'installations dans le secteur agricole est relativement stable. Sur la période 2011-2015, ce sont plus de 230 néo-agricultrices/eurs qui se sont mis à leur compte sur un vaste secteur qui correspond au territoire de Loudéac communauté Bretagne centre. La tendance n'a pas ralenti depuis. Pour illustration, depuis septembre 2011, 70 exploitants agricoles ont bénéficié d'un coup de pouce de 15.000 €, versé par LCBC. En 2017, l'aide à l'Installation-reprise pour les agriculteurs âgés de moins de 40 ans a concerné 20 dossiers. Une enveloppe financière qui entre dans le cadre d'un plan personnalisé professionnel. Enfin, plus**

<sup>1</sup> Il faut entendre ici Loudéac Communauté Bretagne Centre

**de 30 % des agriculteurs récemment installés ne sont pas issus du milieu agricole. Un chiffre en augmentation.**

**2. Beaucoup de départs à la retraite. Le territoire de Loudéac compte un peu plus de 1.300 exploitations agricoles, dirigées par quelque 1.800 chefs (un tiers est associé en Gaec), dont environ 470 femmes. Le noeud du problème tient en un chiffre : d'ici cinq, 435 départs en retraite sont envisagés. « On sait déjà que ce ne sera pas comblé par les installations », indique Sébastien Rouault, éleveur laitier à La Ferrière depuis 2014, et élu référent à la chambre d'agriculture pour le territoire de Loudéac. Autre donnée : de plus en plus, les jeunes générations n'hésitent pas à changer de métier ou de voie au bout de 10 ou 15 ans. À noter aussi, une féminisation progressive de la profession, avec bien souvent une solide formation.**

**3. Développer l'emploi salarié. Afin de relever ce défi démographique, l'effort se porte sur le salariat agricole. À ce jour, ils sont au nombre de 930. « Les conditions de travail se sont vraiment améliorées, assure Sébastien Rouault. On recrute des gens de tous âges et de tous niveaux de qualification, que l'on forme ensuite. Ce travail agricole salarié a une image encore trop dévalorisée et n'est pas assez évoqué dans les structures d'orientation. »**

**4. Un chiffre d'affaires stable. En terme d'activité, le secteur agricole du pays de Loudéac maintient son rythme. Sur le territoire des 32 communes de LCBC, le chiffre d'affaires toutes productions confondues s'élève à 450 M€. Environ 60 % concernent le lait et l'élevage hors sol (porc et volaille). Cette dernière filière est d'ailleurs en phase de progression, tout comme la polyculture bovin lait. Du côté des nouvelles installations, le porc sur paille se développe nettement. De même, la reconversion en agriculture biologique connaît un véritable boum depuis deux ans.**

**5. Des productions atypiques. À la marge, on voit également fleurir des productions atypiques (maraîchage, céréales, plantes, etc.) qui privilégient de petits volumes de production, souvent bio, avec des circuits courts et de la vente directe. « Il y a de la place pour ça, insiste l'élu référent. Mais quand on se lance dans ce genre de projets, il ne faut pas oublier qu'on appréhende trois métiers différents : la production, la transformation et la vente directe. »**

**6. Partenariats locaux. Peu à peu, se nouent des partenariats entre les producteurs et les collectivités locales (cantines centrales, notamment). Une façon judicieuse de rapprocher les consommateurs et les producteurs de leur territoire. « On est un fief de production lait, porc et volaille mais on n'en profite pas localement. C'est quand même malheureux », pointe Sébastien Rouault.**

**Le Télégramme <https://www.letelegramme.fr/cotes-darmor/loudeac/agriculture-le-territoire-de-loudeac-en-mutation-11-05-2018-11955163.php#:sr5kjuXz6VHXQWBW.99>**

#### 4.1. La production agricole primaire

Selon les données recueillies, le projet d'aménagement du parc d'activités des Parpareux Nord va impacter une exploitation agricole active.

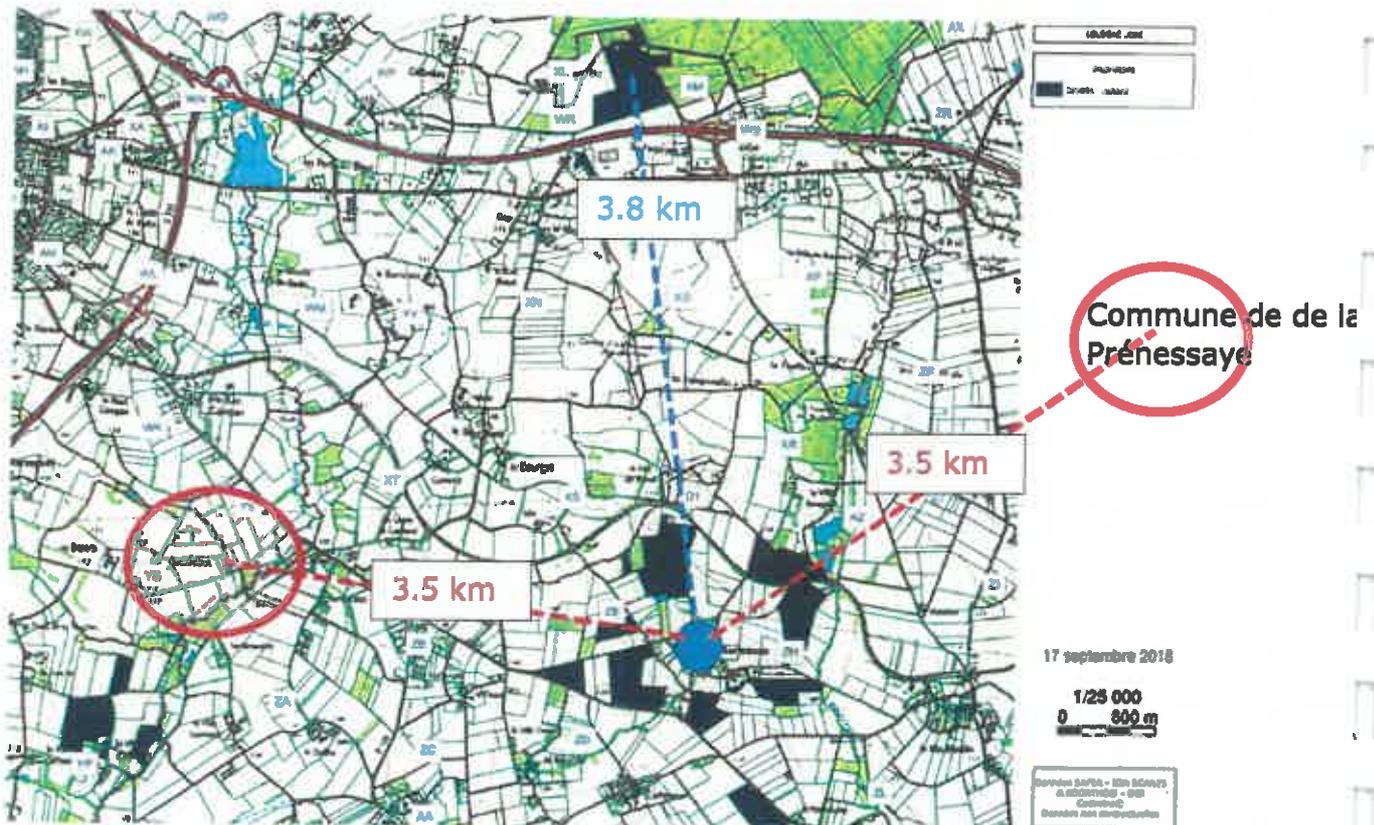
L'exploitation EARL des blés d'or sera donc analysée dans la présente étude pour aboutir dans un premier volet au calcul de compensation individuelle.

##### Exploitation EARL des blés d'or

L'EARL des blés d'or sera la seule exploitation impactée dans le cadre du permis d'aménager de la zone des Parpareux Nord.

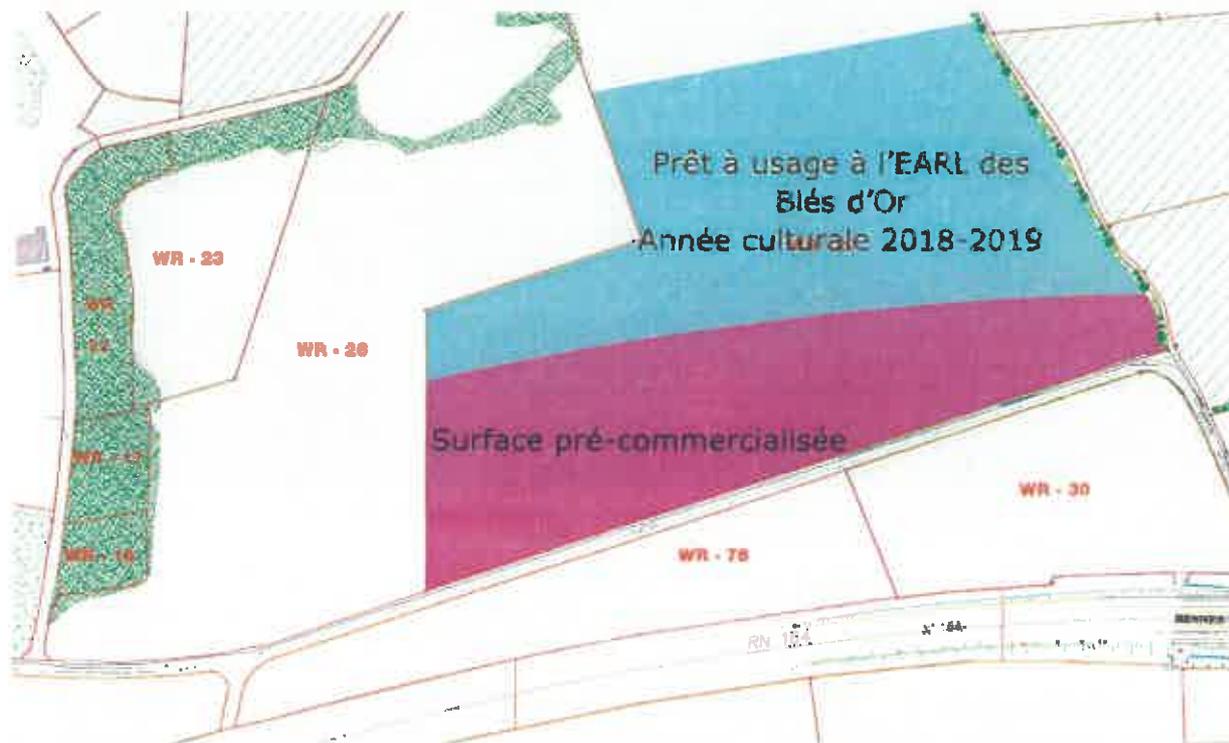
L'EARL des blés d'or exploite 102.36 ha qui sont valorisés par des cultures de vente : Céréales, Colza, Petits Pois, Haricots et Pommes de terre.

Au regard des données SAFER (données non contractuelles), les parcelles exploitées par l'EARL des blés d'Or se répartissent géographiquement de la manière suivante.



- Secteurs de compensation (propriétés de Loudéac communauté Bretagne Centre) - à l'ouest (commune de Loudéac - Guermeuleuc) et à l'Est (commune de la Prénessaye - La Barrière)
- Siège d'exploitation (commune de Saint-Barnabé - kermenan)

La commercialisation du parc d'activités Nord des Parpareux sera réalisée par tranche. La première partie correspondant au sud de la future zone d'activités sera commercialisée dans un premier temps (surface en rose sur le plan ci-dessous). Aussi, l'arrière des lots pré-commercialisés, correspondant à la surface en bleu, sera exploitée par l'EARL des Blés d'Or sous forme de prêt à usage pour l'année culturale 2018-2019.



*Statut d'occupation de la parcelle WR 27 en 1ère phase de commercialisation du parc d'activités*

Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> phase de l'urbanisation de la zone des Parpareux, 4.90 Ha de foncier (soit 4.78 % de l'exploitation) vont être repris à l'exploitation de l'EARL DES BLES D'OR, par LOUDEAC COMMUNAUTE. La deuxième phase (en bleu) amputera 4.85 Ha.

Pour la 1<sup>ère</sup> phase : en substitution LOUDEAC COMMUNAUTE propose une parcelle de 4.90 ha sise sur la commune de la Prénessaye (voir cartographie ci-dessous). Ces parcelles ont été acquises en 2018, suite à un second appel à candidature lancé par la SAFER dans le cadre d'une cessation d'activité.



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Pour la seconde phase : en substitution LOUDEAC COMMUNAUTE proposera des parcelles dont elle a la propriété - sises sur la commune de Loudéac (lieu-dit Guermeuleuc). Les nouvelles parcelles seront mises à disposition de L'EARL des blés d'Or sous forme de bail rural.

Aux dires de l'exploitant, et au regard des conclusions de l'étude de préjudice réalisée par le CER, les sols de cette parcelle sont de moins bonne qualité agronomique et peu adaptés à la production de légumes (petits pois, haricots et pommes de terre).

Extrait des conclusions de l'étude : « En conséquence la substitution de 1 ha de foncier sur lequel nous pouvons introduire du légume dans l'assolement par 1 ha de foncier sur lequel Monsieur Beurel ne peut pas introduire de légume dans l'assolement, se traduira par une perte de marge brute de 234 € par ha. »

Sur ces bases les parties ont convenu de compenser 1 hectare par 1.5 hectare pour tenir compte de la plus faible valeur agronomique des terres échangées.

#### **4.2. Les filières amont et aval**

Les filières de l'amont fournissent aux exploitations agricoles leurs moyens de productions, à savoir les engins agricoles, les semences, les engrais, les produits phytosanitaires mais aussi les aliments et produits pour l'élevage.

Les filières de l'aval sont limitées dans le cadre de la présente étude à la première transformation et à la commercialisation des exploitations agricoles.

Compte tenu des productions, les partenaires économiques privilégiés sont les concessionnaires de matériel agricole (amont) et les coopératives agricoles (amont et aval).

Les coopératives agricoles interviennent en amont et en aval des exploitations. En effet, elles assurent un service d'approvisionnement (semences, engrais, produits phytosanitaires) nécessaires à la production mais également la collecte et la commercialisation des récoltes.

### **4.3. Synthèse de l'état Initial**

#### **4.3.1. Dynamique locale**

##### *Dynamique économique communautaire*

La communauté de communes est en cours de rédaction de son projet de territoire. Il sera adopté début 2019.

Parmi ses orientations, un axe stratégique lié à l'aménagement du territoire, sera développé autour de la protection de l'agriculture et de ses filières amont/aval.

Le PADD du SCOT en cours d'élaboration (le débat en conseil communautaire est intervenu le 2 octobre 2018) vient rappeler les orientations retenues en la matière :

- **Faciliter les mutations d'un modèle économique agricole durable, diversifiée et créateur de valeur ajoutée :**
  - **Sécuriser les approvisionnements des outils de transformation du Centre Bretagne (eau, autorisation de rejet, changement climatique...)**
  - **Garantir une disponibilité de main-d'œuvre agricole et pour la production agroalimentaire (accueil, hébergement, intégration des étrangers...)**
  - **Préserver les sites d'élevage afin d'en permettre la transmission et le développement lorsqu'ils sont viables, ou leur valorisation patrimoniale**
  - **Susciter les capacités de développement d'une diversification des filières longues (demande française en bio) et des exploitations vers la transformation et la vente (circuits courts, produits fermiers)**
  - **Projet Alimentaire Territorial du Centre Bretagne en cours d'élaboration**
  - **Possibilité de constituer des réserves foncières économiques à vocation de production agricole en diversification (ferme-relais, installation)**

➤ **Favoriser une gestion économe de l'espace agricole :**

- **Garantir les facteurs de préservation de la place de l'agriculture le long terme**
- **Organiser l'espace favorable à un environnement de travail fonctionnel pour les exploitants**
- **Accompagner la transmission des exploitations et l'attraction d'une nouvelle main-d'œuvre agricole pour préserver la vitalité sociale des communes rurales**

**De manière concrète :**

L'EPCI use d'outils de gestion du foncier liés à des programmes d'actions et met en place des actions de développement des différents types de production agricole, via notamment une politique ambitieuse de subventions à l'agriculture.

- Le tableau ci-dessous dresse la liste des subventions accordées aux jeunes agriculteurs depuis 2012 dans le cadre de l'aide à l'installation. Depuis 2018, de nouveaux dispositifs ont été généralisés aux agriculteurs en cours d'installation et âgés de 40 à 50 ans.

	Nombre de dossiers	Subventions accordées
2012	7	105 000,00 €
2013	6	90 000,00 €
2014	12	180 000,00 €
2015	12	180 000,00 €
2016	10	127 500,00 €
2017	25	306 000,00 €
2018	30	412 500,00 €
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>1 401 000,00 €</b>

Loudéac communauté Bretagne Centre mène ou accompagne des actions et des initiatives qui portent sur :

- La maîtrise foncière (dans le cadre des compensations liées au développement économique) ;
- Le foncier – cultivable - appartenant à Loudéac Communauté, non urbanisé - qu'il soit zoné ou non - est systématiquement mis à disposition des agriculteurs sous forme de prêt à usage ou de baux ruraux. Sur le territoire communautaire, sont ainsi mises à disposition les surfaces suivantes :

Uy	14ha 75a 79ca
Uc	00ha 59a 75ca
Uz	01ha 73a 00ca
2Auy	05ha 10a 19ca
1Auy	04ha 43a 49ca
A	44ha 14a 97ca
N	10ha 94a 84ca

- des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques dans le cadre de sa mission bassins versants (animation collective réalisée par la Chambre d'Agriculture depuis 2014) ;
- Sur la commune de Loudéac, et pour promouvoir le développement des circuits courts, l'action de la communauté de communes s'est traduite par la construction d'un magasin de revente des produits issus de l'agriculture locale (saveur des 4 saisons). Porté financièrement à hauteur de 416 954 € par la CIDERAL (Loudéac Communauté Bretagne Centre), le magasin en location -accession a été inauguré dans la zone de Ker Hervé en janvier 2012. A l'époque, avec les quatre gérants, treize autres producteurs avaient tenté l'aventure avec le statut d'associé. 35 producteurs, dans un rayon de 50 km, passaient par le magasin pour vendre leurs produits grâce au circuit court.
- Les salariés de la communauté de communes peuvent également bénéficier de la mise en place de points de vente ponctuels par des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP).

#### 4.3.2. Analyse foncière

##### Evolution des surfaces agricoles sur le périmètre du permis d'aménager

La surface agricole du périmètre à aménager est constituée de 100 % de terres labourables ( non comprise l'emprise de la voirie communale).

Des points réguliers ont été réalisés avec l'exploitant en fonction de l'avancement du projet afin qu'il n'engage pas d'investissements lourds sur les parcelles susceptibles de changer rapidement de destination suite à la délivrance du permis d'aménager.

## 5. Effets positifs et négatifs du projet sur l'Economie agricole du territoire

### 5.1. Impacts directs sur le périmètre du permis d'aménager

#### Positifs

- Pas d'emplois directs supprimés sur l'exploitation.
- L'exploitation continuera à exploiter la partie Nord des terres. La surface restante sera suffisante pour assurer un gain économique
- L'exploitation ne perdra pas de surfaces supplémentaires dans le cadre d'autres projets d'aménagement connus ou programmés à l'échelle du PLUI

#### Négatifs

- Perte de 9.75 hectares de terres agricoles pour 1 exploitation concernée (soit environ 10 % de la SAU), mais intégralement compensés selon les accords conclus entre les parties.

### 5.2. Evaluation financière globale des impacts

Lorsqu'un aménagement consomme des terres agricoles, l'aménageur paie actuellement :

- Le prix du terrain agricole au propriétaire,
- L'indemnité d'éviction à l'exploitation,
- Les indemnités accessoires relevant du juge de l'expropriation.

**Aucune de ces rubriques ne s'applique** au projet puisque la totalité des surfaces appartient à la communauté de communes et est compensée à 150 % en tenant compte de la valeur agronomique des parcelles.

Le nouveau dispositif réglementaire ajoute une compensation agricole collective qui doit compenser la perte de valeur ajoutée pour les filières agricoles amont et aval de la consommation de surfaces agricoles.

Sur la base des études de compensation agricole réalisées au niveau national et régional, notamment l'étude de compensation de la ZA de Tournebride à Bain sur Oust qui présente des similitudes avec la présente étude, il en découle localement qu'une base de calcul proposant une compensation de 5000 €/l'hectare s'avèrerait acceptable.

Le projet d'aménagement du parc des Parpareux Nord va prélever environ 10 hectares de terre agricole à l'EARL des Blés d'or, bien non renouvelable et support d'une activité économique.

Si l'on considère la totalité de la surface du parc, soit 22,3 hectares, son impact sur les filières amont et aval est estimé à :  $\text{Impact} = 5\,000 \text{ €/hectare} \times 22,3 \text{ hectares} = \underline{111\,500 \text{ €}}$ .

D'autres méthodes d'évaluation de compensation économique collective pour reconstitution de la valeur ajoutée agricole existent et font apparaître une fourchette de compensation allant de 6 000 €/ha à 10 000 €/ha de surface agricole utile.

Si l'on considère la totalité de la surface du parc, soit 22,3 hectares, son impact sur les filières amont et aval est estimé entre = 6 000 €/hectare x 22,3 hectares = 133 800 € et 10 000€/hectare x 22,3 hectares = 223 000 €

### 5.3. Evaluation en termes d'emploi

Selon une étude des Chambres d'agriculture de Bretagne sur les emplois directs des filières agricoles et agroalimentaires en 2012/2013 (publiée en 2014), 1 exploitation agricole représente l'équivalent moyen de :



## Les emplois directs dans les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes en 2012/2013



*Les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes totalisent 134 920 emplois directs répartis entre la production agricole (41 %), les industries en amont et en aval de la production (49 %) ainsi que les services directs à la production agricole et agroalimentaire et les organismes divers au service de l'activité agricole (10 %). Ces 134 920 emplois du champ de cette étude représentent 10 % de l'emploi total breton.*

Emplois générés par 1 exploitation agricole :	
en production agricole	2
dans les services et organismes divers	0,5
dans les industries en amont et en aval	2,4
<b>Total des emplois :</b>	<b>4,9</b>

D'après les chiffres présentés dans cette étude, la consommation foncière d'environ 25 hectares agricoles correspondrait donc à une perte théorique d'environ 2,5 emplois dans l'économie agri- agroalimentaire du périmètre d'impact élargi.

Le projet ne détruira pas d'emploi direct.

A ce jour, et au regard des pré-réservations, la communauté de communes se base sur la création d'une vingtaine d'emplois nouveaux (40 à 80 salariés prévus sur la zone à terme)

## 6. Mesures pour éviter et réduire les effets négatifs du projet

### 6.1. Eviter : Justification de la localisation du projet

#### SCOT/PADD du PLUI : orientations et objectifs retenus en matière de développement économique et de hiérarchie des différents pôles

##### Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé en conseil communautaire le 5 septembre 2017. Il couvre 32 communes et correspond au périmètre de l'ex-CIDERAL. Le document d'urbanisme affiche un projet de territoire ambitieux qui devra conduire au renforcement mutuel de l'attractivité résidentielle et économique. Les axes de développement détaillés dans le PADD doivent mettre en œuvre les facteurs de cette attractivité. Les perspectives de création d'emplois résultent de choix politiques et le projet de développement du territoire justifie ces ambitions. (cf : PADD et Justification des choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) consultable sur le site internet de Loudéac Communauté Bretagne Centre).

Les 3 axes développés dans le PADD sont :

Le projet d'aménagement et de développement durables s'organise autour de trois orientations d'aménagement pour mettre en œuvre sa stratégie :

« **l'économie au cœur du développement** » :

- ▶ Le déploiement des fonctions et services économiques pour favoriser l'attractivité du territoire et le renouvellement/renforcement du système agro-industriel.

« **des modes de vie solidaires et une organisation de proximité** » :

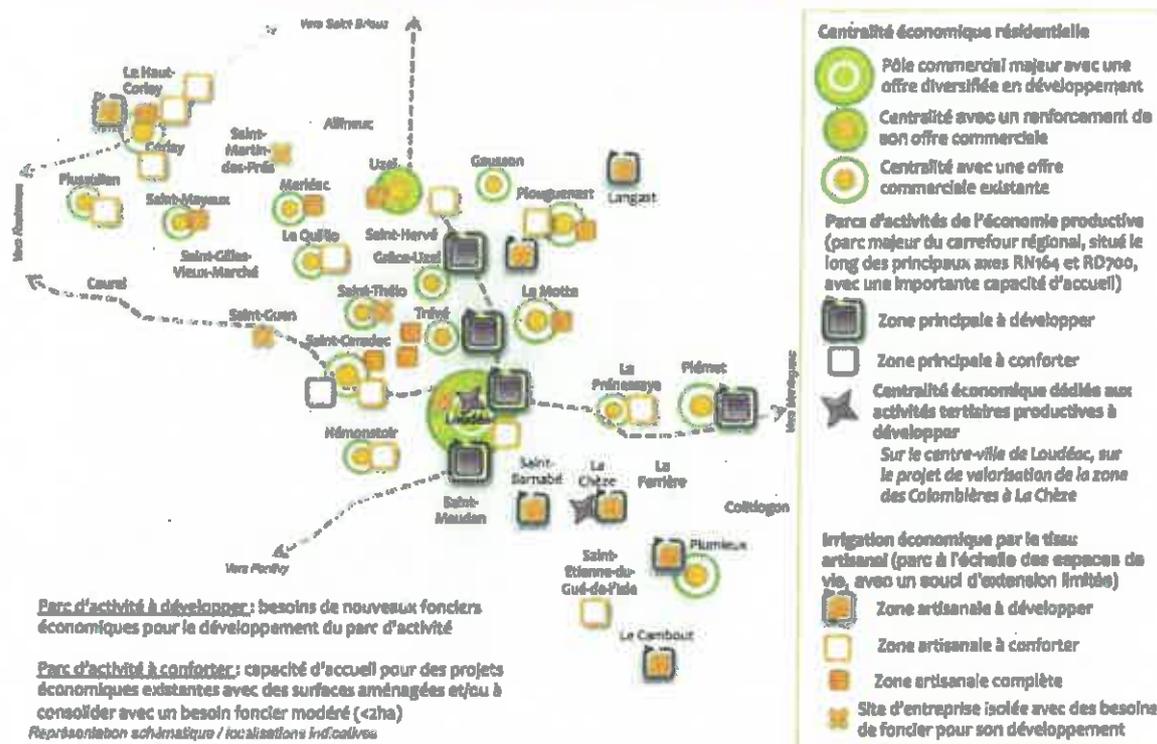
- ▶ Une organisation de la vie locale qui répond aux besoins des habitants tant en matière de services, de logement que d'emploi dans une logique de maillage et de reconnaissance des espaces de vie.

« **des ressources valorisées pour une qualité de vie harmonieuse et renouvelée** » :

- ▶ Une reconnaissance et une valorisation spatiale du patrimoine naturel et bâti et des ressources environnementales pour développer le potentiel touristique, culturel et de loisirs mais aussi pour répondre aux enjeux du changement climatique (eau/énergie).

*Extrait du PADD du PLUI CIDERAL approuvé le 5 septembre 2017*

**Le développement économique est le premier axe développé dans ce document.** Il s'agit de conforter la place de l'agriculture sur le territoire, en facilitant les adaptations et le renouvellement d'un modèle économique agricole ou en favorisant la gestion économe de l'espace agricole. Cette orientation vise également, l'accompagnement, l'accueil et le développement des entreprises du territoire en organisant le maillage des Parc d'activités ou en développant les activités tertiaires productives en lien avec le tissu économique.



Extrait du PADD du PLUI CIDERAL approuvé le 5 septembre 2017

La carte ci-dessus présente le maillage des parcs d'activités à l'échelle du territoire de l'ex-CIDERAL. Là encore, Loudéac est identifié comme pôle majeur avec une offre diversifiée en développement. Les zones d'activités principales visent des entreprises avec un rayonnement important. Les éventuelles nuisances, les emprises d'implantations et les besoins des entreprises demandent une localisation à proximité des axes de communication. **La zone d'activités des Parpareux est affirmée comme une zone principale à développer.**



*Extrait du zonage du PLUI CIDERAL approuvé le 5 septembre 2017*



*Extrait du zonage du PLU de Loudéac approuvé le 28 janvier 2009*

## Le Schéma de Cohérence Territorial

Loudéac communauté Bretagne Centre a prescrit l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) par délibération du conseil communautaire le 13 mars 2018. Les études et le diagnostic territorial ont été lancés au printemps 2018, le débat sur le Projet d'Aménagement de Développement Durables du SCoT a eu lieu en conseil communautaire le 2 octobre 2018. Le PADD s'oriente autour de trois orientations d'aménagement qui confirment les orientations et la volonté politique du PLUi opposable :

- **« Un territoire patrimonial vivant, qui se réinvente »**

Une reconnaissance et une valorisation spatiale du patrimoine naturel, bâti et immatériel pour développer le potentiel touristique, culturel, sportif, et de loisirs mais aussi pour répondre aux enjeux du changement climatique (eau/énergie)

- **« L'économie, moteur du développement »**

Le déploiement des fonctions et services économiques pour favoriser l'attractivité du territoire et le renouvellement/renforcement du système agro-industriel par l'innovation et la diversification

- **« Des modes vie solidaires et une organisation de proximité autour d'un pôle attractif »**

Une organisation de la vie locale qui répond aux besoins des habitants tant en matière de services, de logements que d'emplois ; dans une logique de maillage et de reconnaissance des espaces de vie ; autour d'un pôle urbain à faire émerger

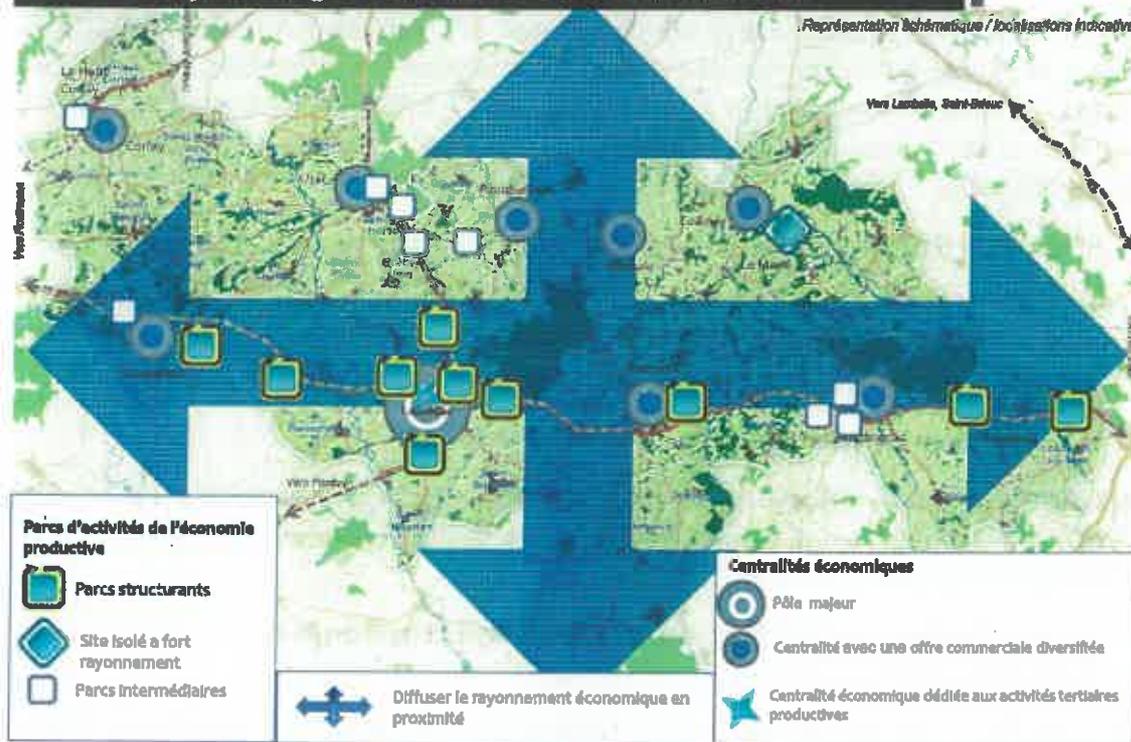
Ces trois axes présentent les objectifs de la collectivité pour son développement d'ici à 2040. Ainsi, le développement économique est présenté en axe 2, comme moteur du développement.

## « L'économie moteur du développement »

Enjeu du carrefour régional, situé le long de la RN164 et de la RD700

Objectif / Intégrer le territoire dans une économie des flux

LOUDEAC  
communauté  
Bretagne Centre

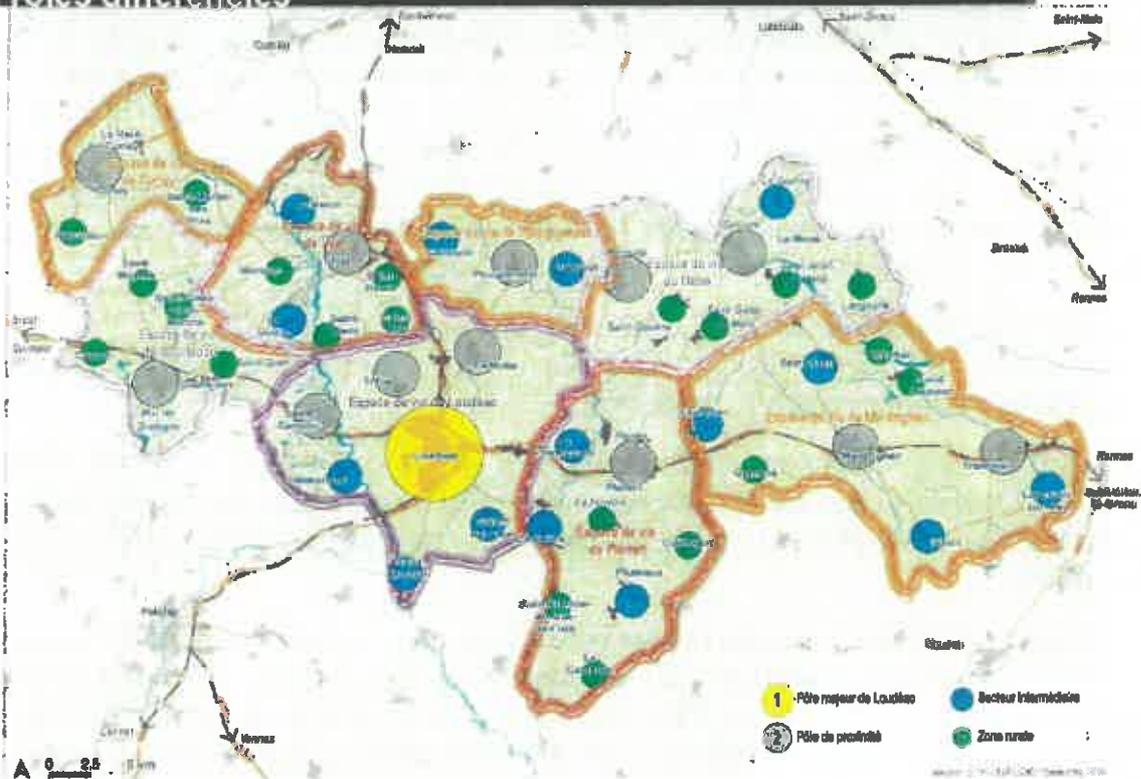


-Extrait du PADD du SCOT Loudéac Communauté Bretagne Centre octobre 2018

La carte ci-dessus extraite du SCOT affirme la position de Loudéac comme pôle majeur des centralités économiques et **positionne le parc d'activités des Parpareux comme parc structurant à l'échelle de la communauté de communes. Il est un élément déterminant de l'animation économique du territoire. Sa pérennité et son essor, qui participent de la cohérence structurelle Intercommunale**, renvoient à des enjeux déterminants à l'échelle du bassin d'emploi dans son ensemble. La carte ci-dessous est issue du rapport de présentation du PADD du SCOT de Loudéac Communauté Bretagne Centre. Elle illustre la place du parc d'activités dans l'armature économique du territoire.

De plus, la ville de Loudéac est présentée en axe 3, comme un pôle urbain à faire émerger. En outre, le PADD s'appuie sur un maillage territorial dans lequel chaque commune a un rôle différencié. La ville de Loudéac est identifiée ici comme pôle majeur. Dans cette logique de maillage, le PADD affirme la position de Loudéac comme pôle majeur moteur du territoire ayant un objectif en termes de croissance démographique et de développement économique fort.

## Organiser le maillage du territoire autour de 8 espaces de vie structurés par des bourgs et villages aux capacités et aux rôles différenciés



Extrait du PADD du SCOT Loudéac Communauté Bretagne Centre octobre 2018

La vocation économique de la ZA des Parpareux est affirmée de longue date dans la stratégie de développement économique de la commune et de l'intercommunalité :

- acquisitions foncières depuis 2009
- inscriptions dans les zonages d'urbanisme à vocation économique dans le PLU de Loudéac en 2009, confirmés dans le zonage PLUI de 2017.

En parallèle :

- Réserves foncières avec utilisation des terres agricoles (baux ou prêts à usage)

## Disponibilités foncières sur les parcs d'activités autour de Loudéac et / ou sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

S'agissant des disponibilités foncières existantes dans les zones d'activités, un recensement complet des potentiels d'accueil a été effectué par les services de la collectivité en charge du suivi de l'économie lors de l'élaboration du PLUI CIDERAL. Ce travail a été étendu et mis à jour au moment de la prescription du SCOT de Loudéac Communauté Bretagne Centre et du lancement de la révision du PLUI à l'échelle du nouveau territoire communautaire. Ce recensement distingue les disponibilités réelles et celles faisant l'objet d'une pré-réservation ou celles constituant une réserve dédiée à une entreprise spécifique.

Les disponibilités foncières sur LOUDEAC à ce jour concernent :

- Le secteur de la HOYEUX : Parc d'activités à vocation Industrielle : 5 hectares disponibles sur 27 hectares

Seul ce secteur permet l'implantation d'entreprises à caractère Industrielles et artisanales. D'autres parcs d'activités ont aujourd'hui des disponibilités foncières mais une vocation différenciée complémentaire avec l'extension du Parc d'activités des Parpareux.

- Le parc d'activités commerciales et artisanales de Ker D'HERVE : parc d'activités ayant **vocation à accueillir uniquement des activités commerciales** (enseignes nationales, commerce alimentaire, équipement de la personne, de la maison...) : 14 hectares disponibles sur 49 hectares
- L'espace tertiaire TRISKELL/SYNERGIE : parc d'activités ayant pour vocation à accueillir des activités liées à l'hôtellerie, la restauration, le commerce de bouche, des activités tertiaires : 2 hectares disponibles sur 6,5 hectares

D'autres parcs d'activités, destinés à recevoir des entreprises du secteur industriel ou artisanal, situés sur des communes proches de Loudéac, disposent encore de disponibilités foncières :

- sur la commune de TREVE, le Parc d'activités de BEL AIR compte un terrain de 6 900 m<sup>2</sup> disponible.
- sur la commune de SAINT CARADEC, un parc d'activités de 20 hectares destinés à l'artisanat et aux activités de logistique est en cours de commercialisation (ouverture de la commercialisation en août 2018). D'ores et déjà 1 entreprise est implantée sur ce parc. Elle a mobilisé 9 hectares.
- Sur la commune de PLEMET, le parc d'activités du RIDOR compte 4 hectares de foncier disponibles sur 10 hectares. Ce secteur est impacté par les incertitudes autour du projet de doublement de la RN.

Concernant les besoins en foncier des entreprises, l'exemple de la ZI Sud à Loudéac est significatif. En effet, les entreprises implantées peuvent avoir des besoins de développement qui doivent être pris en compte au moment de l'implantation afin de ne pas compromettre leur développement futur. Pour exemple :

- Galva Industrie : 4 permis de construire pour extensions
- CEVA SANTE ANIMALE : 9 permis de construire pour extensions
- TMG : 3 extensions
- Vital Concept : 1 extension
- Gelagri : 5 extensions

- Union In Invivo : 7 extensions

Aussi, toutes les friches industrielles présentes sur la zone industrielle sud à LOUDEAC ont été résorbées et ont profité au développement d'entreprises (ex : VETAGRI, Transport Centre Bretagne...) grâce à l'action foncière de la communauté de communes.

De plus, l'activité économique dans son ensemble se trouve aujourd'hui dans une phase de reprise après une période de crise économique. Cette reprise de l'activité est notamment visible par les investissements et les projets d'implantation ou d'extension des entreprises du territoire. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des surfaces commercialisées en zones d'activités sur le territoire communautaire ces dernières années.

ANNEE	2016	2017	2018
Total des surfaces commercialisées par LCBC en m <sup>2</sup>	109 866	98 202	120 830

Depuis 3 ans, 10 ha en moyenne sont commercialisés par Loudéac Communauté Bretagne Centre dans les zones d'activités. Pour l'année 2018, en plus des surfaces commercialisées 158 400 m<sup>2</sup> ont été réservées (lettre de réservation signée) par des entreprises.

### **Les pré-commercialisations ZA des Parpareux**

Pour l'extension Nord du Parc d'activités des Parpareux, 4 entreprises ont adressé une lettre de réservation de terrains à la collectivité représentant 73 748 m<sup>2</sup> pré-commercialisés (lot 1 à 4). Une option est également posée sur le lot n°5 avec un positionnement du porteur de projet avant la fin de l'année.

Les porteurs de projet ont privilégié cette zone en raison de sa localisation sur la commune de Loudéac, au bord de la RN et à proximité de la RD 700 mais également pour les propositions d'aménagements qualitatifs de ce secteur. En effet cette zone a fait l'objet d'un travail important en amont de réflexion d'intégration à l'environnement existant au travers l'élaboration du projet urbain qui a été retranscrit dans les principes d'aménagement du permis d'aménager.

## **6.2. Réduire : Justification des partis-pris de l'aménagement**

Loudéac Communauté Bretagne Centre, gère un secteur très dynamique où le taux de chômage est faible.

Le site a principalement été choisi du fait de sa proximité avec la RN 164 et de la RD 700 (Axe triskell). La zone est desservie directement par l'échangeur des Parpareux. De plus, le terrain choisi présente peu de contraintes (accès, activités alentours...) pour ce type de projet et il dispose des réseaux électriques, téléphoniques et eau potable, à proximité.

Le projet présenté ne comporte pas de variante quant au site choisi pour son implantation. Toutefois il a été optimisé pour tenir compte des différentes contraintes liées à l'environnement.

Il a été présenté ci-avant la faible ampleur des impacts négatifs sur l'environnement et les activités économiques. Ainsi, en l'absence d'éléments contraires le projet présenté a été retenu par le maître d'ouvrage.

## **7. Mesures de compensations collectives pour consolider l'économie agricole**

Des mesures de compensation doivent être mises en place pour compenser les impacts générés par le projet qui n'ont pas pu être évités. Ces mesures de compensation doivent être collectives et permettre à l'activité agricole de retrouver le potentiel de production perdu, en volume ou en valeur.

Elles peuvent être effectuées en nature (mise à disposition d'un terrain ou d'un local, actions de communication et de promotion...) ou en investissement (outil de transformation, aide au démarrage ou au développement d'une entreprise valorisant la production agricole...).

Dans les deux cas, leur coût devra être estimé.

Les compensations peuvent être mises en œuvre de manière directe par l'aménageur.

### **Mesures individuelles**

Loudéac Communauté Bretagne Centre, la communauté de communes entend poursuivre sa politique ambitieuse d'accompagnement d'aide à l'installation de l'agriculture et de ses filières.

L'inscription annuelle budgétaire de 350 K€ à 400 K€ au profit de l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, la prise en compte du financement initial du magasin « saveurs des 4 saisons », la participation au Programme Alimentaire Territorial (décrit ci-dessous) compenseront l'impact financier - quelque soit la fourchette haute ou basse retenue.

## **Mesures collectives**

### **Participation à la SAS BIODÉAC (Loudéac)**

Loudéac Communauté Bretagne Centre est actionnaire à 35 % dans la SAS BIODÉAC qui exploitera sur Loudéac, un méthaniseur d'une capacité de 90 000 T /an. Aujourd'hui 10 agriculteurs, situés en majorité sur Loudéac, sont apporteurs et pourront récupérer du digestat pour épandre sur leurs parcelles. **La participation de l'EPCI à ce projet est de 1.4 million.**

La production de BIOGAG pourra à terme alimenter la station GNV de Loudéac (dossier technique en cours d'élaboration) dans laquelle Loudéac Communauté prendra des parts (Montant de l'investissement évalué à 1.5 million d'euros). L'agriculture et ses filières pourront – sous réserve d'adaptations techniques des engins – participer à la transition énergétique et climatique.

### **Accompagnement du projet LDC Algaë (Plouguenast)**

La communauté de communes est un partenaire actif du projet de ferme de culture d'algues porté par LDC Algaë sur la commune de Plouguenast.

L'EPCI, dans le dossier initial présenté par la société, avait proposé des terres pour compenser des zones humides de la Lande du Cran. Aujourd'hui ces surfaces ont été libérées car n'étant plus nécessaires à la compensation.

Plus d'une vingtaine d'apporteurs sont prévus dans le plan au démarrage de l'unité de production. Ces exploitations – pour certaines dont le projet de développement est conditionné au projet LDC Algaë – pourront bénéficier de produits provenant de la lombriculture ainsi que du Fertilisant Liquide Hyglénisé (FLH) aux vertus agronomique, économique et environnementale éprouvées.

Des capacités de production supplémentaires pourraient également naître chez des producteurs en viande, l'unité de Plouguenast permettant de trouver une alternative à l'épandage sur terre agricole.

**Dans ce projet, la communauté de communes a alloué une subvention de 100 000 € au projet.**

## ***8. Concertation avec les acteurs locaux***

Une concertation avec les acteurs locaux a permis de faire ressortir les projets en cours ou en réflexion des différentes filières présentes localement.

**Au niveau communal :** une réflexion, voire des actions concrètes sont menées sur plusieurs communes du territoire pour organiser localement l'approvisionnement des cantines scolaires en produits issus du circuit court.

A l'exemple de la commune de Guerlédan, une halle couverte a été aménagée pour permettre de nouveaux usages en matière de commercialisation des produits locaux.

## Au niveau intercommunal :

Depuis 2015, le Pays du centre Bretagne s'est emparé de la thématique « circuits alimentaires de proximité » pour diffuser et faire connaître les producteurs et produits locaux

The screenshot shows a website interface for 'CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITE'. The main content area is titled 'PRESENTATION DU PROJET' and contains several paragraphs of text. To the right of the text is a photograph of a person in a field. Below the main text are sections for 'CONTACT', 'GUIDE', and 'LOCALISATION'. A sidebar on the left contains a navigation menu with items like 'Accueil', 'Présentation', and 'Actualités'. The footer of the page includes 'Pub de 00' and 'Médias régionaux'.

**CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITE**

### PRESENTATION DU PROJET

Faire à la fois que soit l'agriculture depuis une vingtaine d'années (diminution du nombre d'exploitations, précarisation des filières agricoles, à nos circuits de proximité qui ont un potentiel de développement qui peuvent permettre aux producteurs de sécuriser leur emploi, à travers une meilleure relation de leur produit.)

En parallèle d'un tel, on voit aussi le Pays du Centre Bretagne même une relation sur un approvisionnement alternatif à l'échelle du territoire pour la restauration collective. Suite à l'interface de l'alimentation et de l'éducation, la restauration collective crée les préoccupations des équipes culinaires et pédagogiques des établissements des collèges et des parents d'élèves des élus et l'ensemble des agriculteurs.

C'est dans un double objectif que ce projet prend place

- économique d'abord en participant à la préservation voire à la création d'emploi dans le domaine agricole ou généré par la construction de circuit d'approvisionnement
- sanitaire ensuite en contribuant à améliorer la qualité des repas servis dans les cantines et valoriser les savoir-faire agricoles locaux en participant à la réappropriation alimentaire

Ce projet est en adéquation avec les politiques alimentaires nationales qui encouragent le développement de nouvelles pratiques dans nos collectivités alimentaires le Gouern de l'Environnement vise à l'introduction de 20% de produits biologiques et une part identique de produits locaux dans les services de restauration pour l'école d'Etat

Cette action n'a pas pour ambition de substituer l'offre locale à celle traditionnelle mais elle se veut comme une alternative un circuit complémentaire qui participe au développement local du territoire. Elle s'inscrit dans une démarche responsable, en renforçant la cohésion du territoire à travers les liens agriculteurs et acteurs de la restauration collective (collèges) et valoriser les locaux artisans et parents.

### CONTACT

06 99 78 00 00  
1, rue de la Chapelle  
52000 Loudéac  
02 39 59 02 22  
020001

### GUIDE

Pour connaître et contacter les producteurs en vente directe du Pays :

Télécharger

Le guide des produits locaux 2015

### LOCALISATION

Où trouver les produits locaux en Centre Bretagne ?

C'est ICI

En savoir plus sur les circuits courts de Bretagne

Enfin, depuis 2018, Loudéac Communauté Bretagne Centre s'est associée au projet piloté par la Chambre d'Agriculture et abondera financièrement : le **Projet alimentaire de territoire de Bretagne Centre** vise à « relier les habitants du territoire à leur agriculture »

Il est décomposé comme suit :



PHASE 1 : 16 MOIS : oct. 2018 – déc. 2019 (Appel à Projet Ademe –Dréal-Draaf)  
PHASE 2 : Janvier 2020 . . .

MAJ : 04-05-2018

## Projet alimentaire de territoire de Bretagne centre Guer- Locminé - Loudéac- Ploërmel – Pontivy Relier les habitants du territoire à leur agriculture

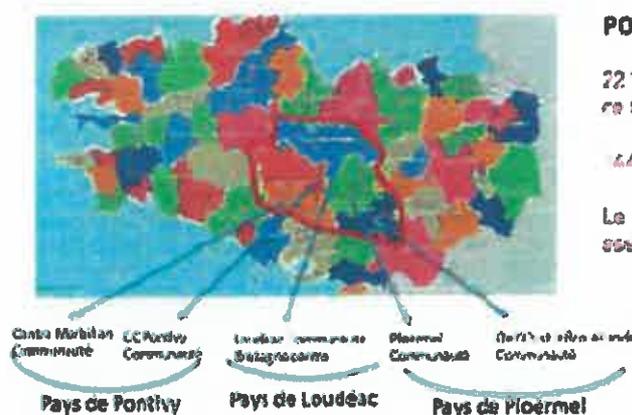
### Recréer un lien entre les habitants de Bretagne centre et les filières alimentaires de leur territoire génératrices d'emplois et de développement local

Les 5 communautés de communes du territoire Bretagne Centre rassemblées autour des villes de Guer, Locminé, Loudéac, Ploërmel et Pontivy, sont homogènes dans leur ruralité. Ces territoires ont à cœur de maintenir une vitalité économique et sociale source d'emplois non délocalisables. Ils sont constitués d'un tissu économique caractérisé par une production agricole et une transformation agro-alimentaire interdépendantes qui totalisent 32% des emplois du bassin. Et en même temps, ils font face à un manque d'attractivité pour accueillir de nouvelles populations. Dans ce contexte, les acteurs économiques et collectivités se donnent une ambition commune autour d'un Projet Alimentaire Territorial permettant de participer au maintien d'une économie locale dynamique et attractive à la fois pour les habitants du territoire et de future arrivants.

Ce PAT a pour socle l'identification et la qualification de l'offre alimentaire et agroalimentaire locale. L'objectif est de mieux se connaître et de relier l'amont et l'aval des filières locales. En parallèle, un travail sur la demande se concentrera sur la restauration collective dans l'objectif de relocaliser les approvisionnements agricoles et agro-alimentaires en réponse à une demande politique forte.

En filigrane la finalité est de conforter l'économie locale par les actes d'achats de biens alimentaires des habitants du territoire notamment en restauration collective. Cette action contribuera à limiter les déplacements de produits alimentaires pour agir pour le climat. Pour se faire les partenaires consulaires et élus locaux ont décidé de renforcer les liens entre les acteurs économiques, les collectivités et les habitants du territoire autour de l'alimentation.

La stratégie des acteurs est de faire de ce PAT, le premier projet de grande envergure au cœur des terres bretonnes. Ce dossier en constitue la première marche. Il s'appuie sur un premier niveau d'échanges entre acteurs qui sera conforté par la réalisation du programme proposé. L'enrichissement de cette première ambition sera renforcé par l'association de nouveaux partenaires dans un deuxième temps.



#### POPULATION

221 224 habitants sur  
ce territoire concerné

44 communes

Le territoire est  
essentiellement rural.

La densité de population est plus élevée que dans le reste de la Bretagne : en moyenne 55 habitants par km<sup>2</sup> (pour 120 en Bretagne), de 41 hab/km<sup>2</sup> à LCBC à 63 hab/km<sup>2</sup> à Pontivy communauté et CMC

Chiffres source : région Bretagne, service connaissance, observation, planification et prospective – Mars 2017



# VOLET 1 – RENFORCER L'APPROVISIONNEMENT AGRICOLE ET AGRO ALIMENTAIRE DE PROXIMITE SUR LE TERRITOIRE

## PREALABLE

Le produit alimentaire de proximité sera considéré comme étant un produit agricole de circuit court ainsi qu'un produit agricole issu des filières longues.

L'objectif est de faire connaître l'ensemble de cette offre locale aux habitants.

A la lecture du diagnostic des industries agro-alimentaires sur le territoire, 2 filières se distinguent en étant présentes par leurs outils de collecte et de transformation sur les 5 communautés de communes : la filière volailles/œufs et la filière légumes.

Ce territoire a en effet une tradition de production de légumes de plein-champs (petits pois, haricots, flageolets, épinards et choux brocolis), et les abattoirs de volailles, la transformation de viande de volailles et les casseries d'œufs sont très présentes sur le territoire.

L'action mise en œuvre mettra en perspective deux filières actrices majeures sur le territoire du PAT et permettra de communiquer sur la dynamique de l'emploi de ces filières (état des lieux, dynamique, perspectives...).

Notre objectif est de :

- **Démontrer** le lien entre consommer local et favoriser l'emploi sur le territoire.
- **Sensibiliser** les grandes filières sur les vertus de leur marché territorial (impact économique, environnemental et social)
- **Inciter** les acteurs économiques de ces filières (producteurs/transformateurs) à expliquer leur métier et leurs pratiques lors d'événements festifs (table ronde lors du Salon Oh la Vache, semaine du goût, semaine du développement durable) dans les établissements (EPHAD, écoles, collèges, lycées), avec mise en avant de leurs démarches de préservation de l'environnement et de leurs filières à valeur ajoutée.

Cette intention de conforter l'achat alimentaire combinant filières courtes et filières longues sera le socle des actions mises en place dans le PAT.

### 1. a – Évènement de lancement du PAT (Oct. 2018)

Des articles dans la presse locale et agricole, les réseaux sociaux diffuseront l'information sur la démarche. Les revues communautaires seront supports d'un encart spécial Alimentation locale.

Un évènement public lors du Salon « Oh la vache » de Pontivy (30 000 visiteurs) lancera officiellement le projet alimentaire du centre Bretagne. Une table ronde sera organisée avec les représentants politiques territoriaux, 2 représentants des filières alimentaires locales (Volailles/ œufs et légumes) et des associations de producteurs en vente directe (ex : Ker Leg et Céc Ta Berouette). Les échanges seront enregistrés et diffusés sur les réseaux sociaux.

10 jours (2BL 2 TG 2 LG 2 CA 2 CT)  
Frais directs 960 eur  
COUT TOTAL : 6750 eur

### 1. b – Repérer les entreprises alimentaires du territoire et leur offre de produit (oct 18. – fev 19)

Ce recensement permettra une 1<sup>ère</sup> prise de contact avec ces entreprises (mail ou rendez-vous physique selon les besoins) pour leur exposer les objectifs du PAT, recueillir les volontés d'implication (dans un projet collectif et aussi auprès de la restauration collective), et identifier les leviers sur lesquels nous pourrions agir. Les entreprises pressenties seront agricoles, artisanales ou industrielles, et auront comme point commun de produire ou transformer une matière locale.

- artisans : minoterie, biscuiterie, cidrerie, brasseries, beurriers, galettes... (rdv téléphoniques)
- producteurs en vente directe (sondage internet)
- filières IGP (ex Blé noir), bio (ex GAB 56 / Bretagne Viande Bio), Label Rouge... (rdv téléphoniques)
- Industries agro-alimentaires (rencontres physiques)

20 jours (4BL 4 TG 4 LG 4 CA 4 CT)  
Prestation 1) CCI 1) CMA 1014 eur  
COUT TOTAL : 12 594 eur

Les filières émergentes seront rencontrées afin de recueillir les modalités de partenariat avec elles :

- Sucre Bio (des agriculteurs et des développeurs privés sont en réflexion pour créer une filière locale qui utiliserait des procédés relevant du développement durable).

- Abattoir de St Jean de Brevelay. Ce futur abattoir de proximité multi espèces mené par un collectif d'agriculteurs, les chambres consulaires et le syndicat des bouchers sera approvisionné par des agriculteurs du territoire et livrera au-delà de notre territoire commun. Il pourra répondre à des besoins spécifiques des collectivités, des commerçants et des artisans.
- D'autres filières émergentes vont vraisemblablement se développer au vu des nouvelles tendances de consommations actuelles : céréales alimentaires par exemple.

Le PAT doit rendre cohérentes et lisibles pour le consommateur les initiatives des réseaux locaux déjà identifiés qui ont déjà démarré un travail de valorisation des productions locales : Accueil Paysan, Bienvenue à la Ferme, Bio Porhoët, Clic ta Berouette, Kerleg légumerie, Locomotive, Salon Oh la Vache... Ils seront intégrés aux opérations de communication et d'animation qui seront proposées sur le territoire.

Des listings existent déjà et ce recensement pourra rapidement être réalisé. Le temps de travail sera plus concentré sur le choix des entreprises à rencontrer physiquement et sur la conception de la trame d'entretien.

Pour faire connaître l'offre locale ainsi identifiée, les résultats de ce recensement seront valorisés immédiatement sur les sites internet « Savourez la Bretagne » à destination du commerce entre professionnels, et « Bon plan bio » déjà au service du public qui ont justement ce rôle de mettre en relation l'offre et la demande.

#### 1. c – Mobiliser les clients potentiels du territoire et leur faire connaître l'offre disponible (mars 19)

Les clients et leurs fournisseurs seront mis en relation sur un temps de rencontre collectif de type forum (artisans, producteurs, industriels, GMS, petits commerces, groupements d'achats, sociétés de restauration, restaurations collectives publiques et privées, collectivités...). Plusieurs façons d'opérer ce rapprochement seront utilisées : témoignages, tables rondes, speed-dating entre acheteurs et vendeurs.

Ces rencontres se dérouleront en 3 mini salons délocalisés, à raison d'un salon par pays. Cette formule est souple en termes d'organisation et crée plus de proximité avec les demandeurs.

25 jours (BL 8 TG 8 + 3 LG 3 CT 3 CA)  
 CAT (réservation salles, dates, concertation élus locaux)  
 Charges d. Alim (contact des exposants, et préparation)  
 Prestation 1j CCI 1j CMA 1014 eur  
 Frais directs 1000 eur  
 COUT TOTAL 18 499 eur

#### LES SUITES POSSIBLES DANS UNE PHASE 2 IDENTIFIEES PAR LE COMITE DE PILOTAGE DU PAT (Janvier 2020 - ...)

Renforcer ces premiers liens créés : Recontacter les intéressés, voire accompagner la structuration des producteurs si de nouvelles demandes conséquentes émergent (ex si besoin de steaks hachés les mettre en lien avec l'abattoir).

## VOLET 2 – CONFORTER ET DEVELOPPER L'ACHAT PUBLIC DE PRODUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITE COMBINANT FILIERES COURTES ET FILIERES LONGUES

### 2. a – Connaître la restauration collective du territoire: (oct 18 – fev 19)

L'objectif poursuivi est d'identifier à qui s'adresser et de mobiliser les bonnes personnes. Plusieurs questions enrichiront le diagnostic :

Où sont les restaurations collectives, comment elles fonctionnent, ont-elles une marge de manœuvre pour acheter local, le font-elles déjà, veulent-elles développer ce type d'achats ? Qui sont les cuisiniers, gestionnaires et élus ? sont-elles intéressées par un travail sur le gaspillage alimentaire ?

Un courrier commun au nom des EPCI et de la CA sera adressé à la collectivité pour l'informer de ce repérage.

Des données existent déjà, il s'agira de les compiler : le CPIE de Concoret et le GAB avaient réalisé un listing il y a 4 ans sur le Pays de Ploërmel, le GAB a réalisé un diagnostic sur le BV du Blavet, le réseau Agrilocal dans le 22 met régulièrement en relation des restaurations collectives avec les fournisseurs de produits locaux, les Chambres d'agriculture ont une convention nationale avec les établissements d'enseignement privés sur l'alimentation.

Lycées et hôpitaux seront repérés via les contacts régionaux.

Concernant les collèges, un courrier de sensibilisation au sujet sera adressé aux Conseils départementaux. Ils seront conviés également aux mini-forums locaux.

Les résultats seront cartographiés.

Ces interlocuteurs seront conviés à des événements collectifs existants via Breizh Alim (salons, journée CNFPT). Il leur sera distribué les fiches filières Breizh alim existantes : recommandation d'achat, circuits proximité.

### 2. b – Former les acheteurs collectifs aux outils adaptés à leurs besoins en ateliers collectifs (avr 19 – juin 19)

La formation s'articulera autour de deux actions :

1/ organiser 2 journées sur les appels d'offre des commandes publiques (gestion concédée/directe) en délocalisé sur l'ensemble du territoire.

Intervention de la Chambre d'agriculture, structures partenaires conviées.

2/ organiser 2 journées de témoignage des pairs pour tous en délocalisé sur le territoire

### 2. c – Pour conforter l'économie locale non délocalisable et génératrice d'emplois, relier les professionnels de la restauration collective aux filières légumes transformés volailles œufs légumes de leur territoire, et aux producteurs en vente directe (nov 18 – dec 19)

Sur une demi journée, une visite des cuisiniers des restaurations collectives et des élus de collectivités sera organisée chez deux producteurs des filières agroalimentaires volailles/œufs et légumes. Les industries agroalimentaires liées seront présentes afin d'expliquer leurs démarches de préservation de l'environnement et de leurs filières à valeur ajoutée.

10 jours (2/Epci)  
Dont 6 jours CAT (enquête écoles)  
Dont 4 jours équipe alim (rédaction questionnaire d'enquête, rencontre des collèges et lycées)  
COUT TOTAL : 5790 eur

12 jours  
(4SD 4 LG 2 CT 2 CA)  
COUT TOTAL : 6 948 eur

5 jours : 1 BL + 2 LG + 1 CA + 1 CT  
Frais directs : 200 euros  
COUT TOTAL : 3095 euro

2. d – Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective afin de dégager un budget supplémentaire pour acheter des produits de proximité à plus forte valeur ajoutée (oct – dec 19)  
 Il s'agira de profiter des contacts avec les EPCI dans le cadre des actions précédentes pour inciter à travailler sur la question du gaspillage. Il s'agira d'étudier avec les collectivités les possibilités d'intégrer ces réflexions aux programmes ZDZG (Zéro Déchet Zéro Gaspillage) et TEPCV (Territoire à Energie Positive Pour le Croissance verte).

2 jours  
 (1 CT 1 CA)  
 COÛT TOTAL : 1158 eur

**LES SUITES POSSIBLES DANS UNE PHASE 2 IDENTIFIEES PAR LE COMITE DE PILOTAGE DU PAT (Janvier 2020 - ....)**

**Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective pour dégager un budget supplémentaire pour acheter des produits de proximité à plus forte valeur ajoutée.**

Plusieurs actions complémentaires seront développées :

- Eduquer les enfants à la valeur de l'alimentation.
- Aborder les notions d'équilibre alimentaire (pas trop de sucre, produits frais..).
- Réexpliquer d'où viennent les produits : de la terre, d'un arbre etc.
- Accompagner les cantines à mettre en place des outils de réduction du gaspillage alimentaire déjà testés par ailleurs (pesée des déchets, bacs de récupération du pain...), et à y travailler ensemble via un défi cantines.
- Former les salariés.

Des actions ont déjà été menées sur certains secteurs du territoire, les futures initiatives s'appuieront sur leurs travaux : GAB, CPTE, Chambre des Métiers et Chambre d'agriculture à Loudéac notamment.

**Mettre les restaurations collectives volontaires en réseau local d'échanges.**

Les expériences montrent que les cuisiniers volontaires se sentent isolés dans leur démarche et sont très demandeurs de pouvoir échanger avec des pairs. Des restaurations collectives locales ont déjà une bonne expérience à valoriser : Commune de Nauillac, Lycée Ampère de Josselin.

A la suite des ateliers nous envisageons de :

- Leur proposer des visites de leurs fournisseurs locaux pour qu'ils connaissent leurs produits.
- Leur proposer des formations leur permettant d'adapter leur cuisine, leur organisation, leurs cuissons à ces nouveaux produits. S'appuyer sur l'expérience de la Cité du Goût dans les Côtes d'Armor, du Cpte sur Plémeur, du GAB.....

**Accompagner individuellement les 10 restaurations collectives qui achètent le plus sur le territoire**

Les plus grosses restaurations pourraient être accompagnées pour diagnostiquer avec elles leurs achats actuels et les conseiller pour plus d'intégration d'achats de produits de proximité.

## VOLET 3 – ACCOMPAGNEMENT DU COMITE LOCAL DE L'ALIMENTATION

Créer un lieu multipartenarial de concertation et d'échanges sur le PAT. (Oct 18- fev19)

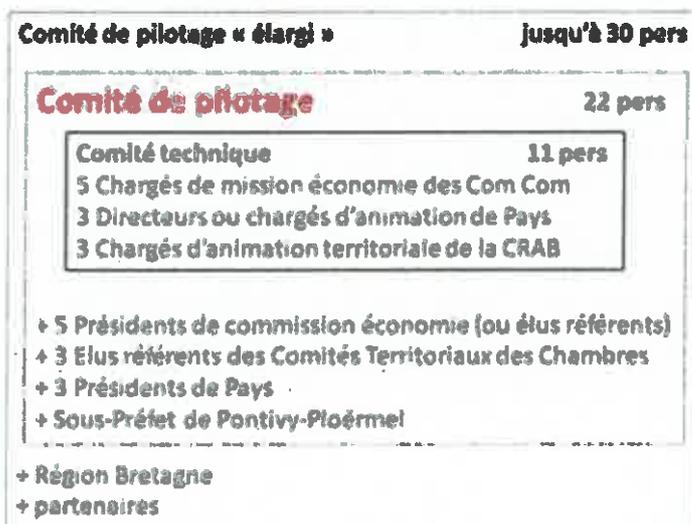
Une structure collective portant l'action et regroupant les 5 communautés de communes et la Chambre d'agriculture sera mise en place. Le comité de pilotage a envisagé que cette structure prendrait la forme d'une association qui porterait la phase 2 de ce Projet Alimentaire Territorial. La forme juridique sera à étudier avec le comité de pilotage, ainsi que le contenu de ses engagements. L'objectif étant d'aboutir rapidement à la création de la structure.

Le suivi du PAT nécessite l'organisation des différentes réunions de travail/ pilotage de l'action : comité de pilotage, comités techniques prévues dans ce volet.

24 jours (3 CAT : 10 LG, 7 CT, 7 CA)  
COUT TOTAL : 13 896 eur

### Gouvernance du PAT « centre Bretagne »

VALIDEE PAR LE COMITE DE PILOTAGE LE 8 JANV 2018



## *Conclusion*

L'étude préalable de compensation agricole collective a ainsi montré que la consommation de terres agricoles sur le secteur Loudéac s'inscrit dans une dynamique économique où l'agriculture, l'agro-alimentaire et le développement industriel participe à une même dynamique.

Mais au-delà des impacts directs détaillés pour le cas dans l'étude, le dispositif de compensation agricole collective, introduit dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, a pour objet l'évaluation des impacts indirects sur les filières amont et aval des entreprises agricoles, garantes d'un environnement technico-économique propice à leur activité.

La mobilisation de terres agricoles sur le périmètre du permis d'aménager du Parc d'Activité des Parpareux n'aura pas des conséquences sur leur équilibre financier et leur pérennité sur le territoire.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100